



ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —



Pour l'Europe sociale **La CFDT gagne le congés paternité de 28 jours**



Par notre action syndicale en Europe nous avons contribué à la mise en place de nouveaux droits en matière de congé paternité, congé parental, congé pour les proches aidants et des formules souples de travail pour les parents avec la directive européenne sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ce sont pour une organisation féministe comme la nôtre autant de progrès vers l'égalité professionnelle.

2019, une directive européenne oblige les Etats à instaurer un congé paternité rémunéré à l'occasion de la naissance de l'enfant dans les 27 pays de l'Union. **Cette directive oblige les pères à utiliser ce congé. C'est important pour l'égalité femme/homme de partager les responsabilités liées à l'éducation et aux tâches quotidiennes du foyer.**

En 2021 en France, le congé paternité a été doublé. Quatre pays qui en étaient privés l'ont instauré (Allemagne, Autriche, Slovaquie et Croatie). D'autres pays comme Malte, les Pays bas, la Grèce, la Roumanie et la République tchèque l'ont amélioré.

Mais la France se refuse à indemniser le congé parental à 80 % du salaire brut. **Pour la CFDT le combat continu.**

SUIVEZ NOUS



UFFA.CFDT.FR

La CFDT à 100 % pour le partage des responsabilités à la maison !